

## Révision de la nomenclature: Appel à participation pour des laboratoires biologie clinique

Dans le cadre de la mission de l'équipe projet de MÖBIUS chargée par l'INAMI de plusieurs disciplines dans le cadre du projet "**Réforme de la nomenclature**", MÖBIUS souhaite faire appel à 10 laboratoires pilotes pour l'exécution de la phase 2.

Pour résigner le contexte de cet appel, une phase exploratoire (la phase 1A) s'est déroulée en 2019-2020 avec pour objectif de définir une méthodologie visant à revoir la nomenclature, et suivant 4 objectifs finaux :

1. Améliorer la logique intrinsèque, la lisibilité et la transparence de la nomenclature ;
2. Mettre à jour et adapter la nomenclature aux évolutions de l'activité médicale et aux nouveaux modèles de soins (télémédecine, soins multidisciplinaires etc.) ;
3. Introduire des incitants pour promouvoir la collaboration et la qualité ;
4. Corriger des différences injustifiées de niveau d'honoraires entre médecins généralistes et spécialistes et entre médecins spécialistes mêmes.

Entre-temps, la Medicomut (Commission nationale médico-mutualiste) a conclu un accord pour ajouter un objectif supplémentaire :

5. Pour les honoraires de tous les médecins, de manière transparente et standardisée, faire la distinction entre :
  - i. D'une part, les honoraires médicaux destinés à couvrir tous les coûts directement ou indirectement liés à la prestation de services médicaux et qui ne sont pas couverts par d'autres sources ;
  - ii. Et d'autre part, les honoraires destinés à couvrir les prestations délivrées par le médecin spécialiste.

Cet ajustement ne peut être dissocié de la réforme du financement des hôpitaux.

À partir d'avril 2022, nous lançons la phase 2 de la « Révision de la Nomenclature » conformément à l'accord national médico-mutualiste 2022-2023. Les **objectifs finaux de la phase 2** sont :

- Une **méthodologie** élaborée pour **cartographier les coûts de fonctionnement** liés aux prestations dans les laboratoires pilotes.
- Un aperçu des **coûts de fonctionnement** (pour la biologie clinique -incluant la biologie moléculaire)
- Une proposition pour l'**échelle de valeur relative** (basée sur les facteurs de temps, de complexité et de risque) pour la partie professionnelle **par code de nomenclature/par activité** (pour art.33 bis en ter).

Nous souhaitons **impliquer 10 laboratoires (privés ou hospitaliers) pilotes** par discipline **dans ce processus de valorisation de la nomenclature**. Chaque institution belge peut se porter **candidate** à titre de laboratoire pilote **pour 1, 2 ou 3 disciplines** au choix (pour la biologie clinique, l'anatomopathologie et/ou la radiothérapie-oncologie).

Nous demandons à ces 10 laboratoires pilotes de s'engager à :

- Contribuer au développement de la **méthodologie** de détermination du coût par activité pour la discipline ;

- **Fournir des informations provenant de votre propre laboratoire** (données comptables, données de facturation, informations supplémentaires sur le personnel, l'utilisation des machines et des réactifs, ... – **voir détail dans l'Annexe 1**) afin que la méthode de détermination des coûts puisse être appliquée à votre laboratoire;
- **Fournir des informations sur le temps, le degré de complexité et le degré de risque** associés à chaque prestation de l'article 33bis et 33ter au sein de votre propre laboratoire afin que la méthode de détermination de **l'échelle de valeur relative** pour la partie professionnelle puisse être appliquée à votre laboratoire, et fournir un feedback sur le questionnaire écrit qui sera diffusé aux différentes institutions ;
- Fournir un **feedback** sur les résultats analysés.

La collaboration entre Möbius et l'institution partenaire pour cette étude sera **formalisée dans une convention**, incluant une **clause de confidentialité** pour le traitement des données. Cette convention couvrira toute la période de l'étude, à savoir **de septembre 2022 à fin décembre 2023**.

La participation à cette étude offre aux laboratoires (privés et hospitaliers) une occasion unique de contribuer de manière significative à un **chantier important pour l'avenir des soins de santé en Belgique**. D'autre part, les institutions pilotes auront un **accès privilégié** à la fin de l'étude **aux résultats**.

Si vous êtes intéressé de participer à cette étude, veuillez-vous manifester auprès de l'INAMI via l'adresse mail suivante [nomen2.0@riziv-inami.fgov.be](mailto:nomen2.0@riziv-inami.fgov.be), avec en copie [nomenclatuur@mobius.eu](mailto:nomenclatuur@mobius.eu), **au plus tard le 09/09/2022**, en indiquant pour quelles disciplines (biologie clinique, anatomie pathologique et/ou radiothérapie) votre institution souhaite participer. Une bonne répartition en termes de dimension (petit - moyen - grand), de géographie (Flandre - Wallonie - Bruxelles) et de type (universitaire - général - privé) des laboratoires est souhaitée. Il est également important que les laboratoires sélectionnés comptabilisent leurs coûts de manière détaillée sur les comptes du grand livre général prévu à cet effet. Après sélection des candidats par Möbius, une convention sera conclue entre l'INAMI et l'institution. Le Comité de l'assurance en sera informé.

Pour toute question relative à cet appel, ou si vous souhaitez obtenir plus d'informations, vous pouvez nous contacter via l'adresse mail suivante [nomenclatuur@mobius.eu](mailto:nomenclatuur@mobius.eu).

D'ores et déjà merci pour votre implication !

Cordialement,

Olivier Camaly, chef de projet biologie clinique

Siel Van Renterghem, chef de projet radiothérapie-oncologie et anatomopathologie

Coline Questiaux, chef de projet génétique

Sarah Misplon, experte en méthodologie

## Annexe 1 : Besoins en données pour répondre à l'appel à participation

Pour être en mesure de se porter candidat à l'appel à participation, chaque laboratoire s'engage à être en mesure de nous fournir l'ensemble des données détaillées dans cette annexe.

Nous avons besoin de données provenant de plusieurs sources :

- Facturation (pour les spécialités concernées)
- Comptabilité (pour les spécialités concernées)
- Clés de répartition légales
- Données détaillées sur le personnel, les machines et les matériaux

Source de données	Données
Facturation	Année de performance
	Quantité facturée
	Niveau d'assistance
	Description de la nomenclature
	Code de nomenclature
	Code interne de la prestation
	Spécialité concernée
	Médecin exécutant (numéro)
Comptabilité	Compte
	Description du compte
	Centres de frais
	Description des centres de frais
	Solde de clôture débit
	Solde de clôture crédit
Clés de répartition légales	Clés de répartition légales (drap de lit) SAP code y_dvx_30000217
Données détaillées sur le personnel	Profils
	Nombre d'ETP / profil
	Coût / ETP / profil
Données détaillées sur l'utilisation des machines et des matériaux en fonction d'un calcul correct des coûts	A préciser - en fonction de la méthodologie élaborée et de la possibilité de fournir les données.

En ce qui concerne la comptabilité, nous avons besoin de données pour les centres de coûts répertoriés dans le tableau ci-dessous. Pour les centres de coûts indirects, nous n'avons besoin que des coûts qui sont affectés à la biologie clinique.

### Attention :

- Nous partons du principe que les laboratoires et hôpitaux procèdent à une comptabilisation rigoureuse des coûts dans les centres de frais auxquels ils appartiennent. Si ce n'est pas le cas, d'autres centres de frais supplémentaires pourraient être demandés.

- Ce tableau est basé sur la structure comptable en vigueur pour les établissements hospitaliers. Les laboratoires privés sont priés de fournir les mêmes données, même si la structure comptable peut être différente.

Centres de frais légaux	Numéro minimal	Numéro maximal
000-009 Amortissements	0	99
010-019 Charges financières	100	199
020-029 Frais généraux	200	299
030-039 Entretien	300	399
040-049 Chauffage	400	499
050-059 Administration	500	599
060-069 Buanderie – Lingerie	600	699
070-079 Alimentation	700	799
080-089 Internat	800	899
090-099 (excl.091) Frais Médicaux	900	909
091 Direction nursing + cadre intermédiaire	910	919
51-54 Laboratoire	5100	5499

Pour déterminer les coûts de fonctionnement, il est intéressant que vous disposiez d'une comptabilité ventilée non seulement par centre de frais, mais également par sous-centre de frais ou « unité fonctionnelle ».

**Attention :** Veuillez spécifier dans votre dossier de candidature dans quelle mesure vos coûts sont disponibles de manière séparée ou regroupée pour les différentes unités fonctionnelles du laboratoire, selon les centres de coûts finhosta ou une autre classification.

S510 Laboratoire de chimie
S511 Laboratoire d'hématologie
S512 Laboratoire de coagulation et hémostase
S513 Laboratoire d'immuno-hématologie
S514 Laboratoire de sérologie
S515 Laboratoire de microbiologie
S516 Laboratoire d'hormonologie
S517 Laboratoire d'anatomo-pathologie
S518 Laboratoire de radio-isotopes in vitro
S519 Laboratoire divers
S520 Autres Laboratoires

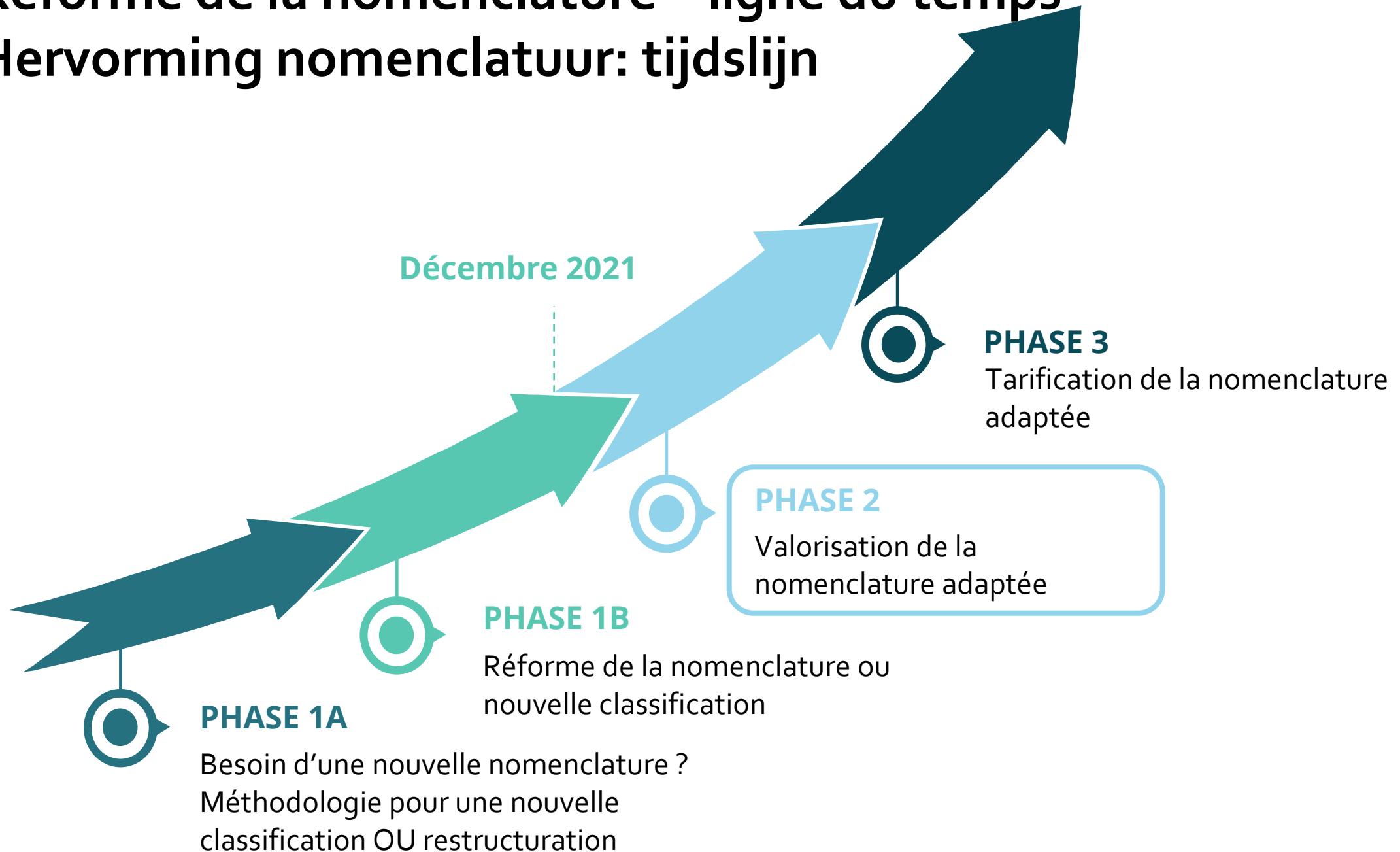
# Réforme de la nomenclature pour la biologie clinique

## Phase 2- Méthodologie

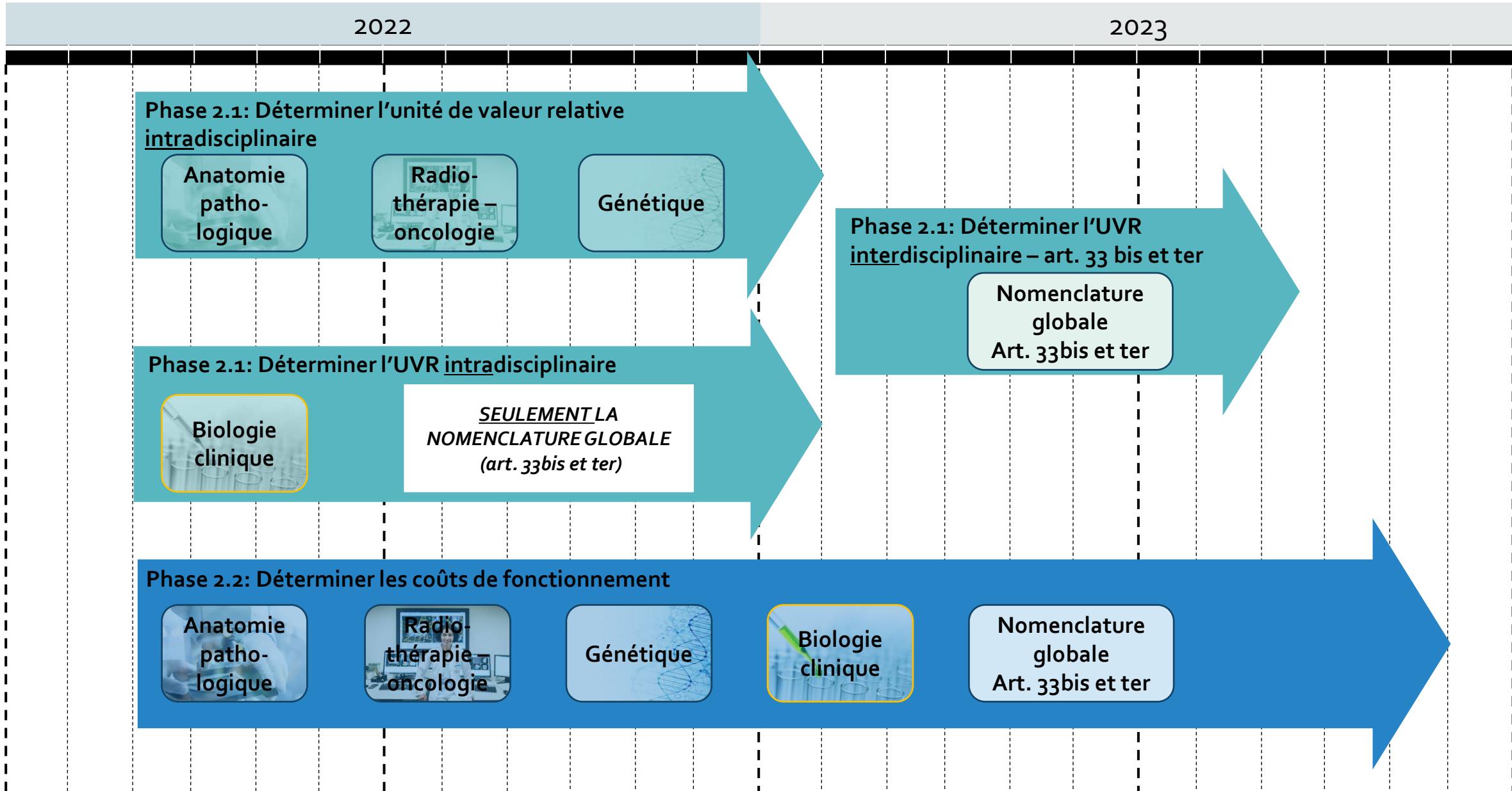


# Réforme de la nomenclature – ligne du temps

## Hervorming nomenclatuur: tijdslijn



# Phases d'approche 2.1 et 2.2 : vue d'ensemble



## 2.1 Détermination des coûts de fonctionnement : Plan d'approche

La détermination des coûts de fonctionnement par famille biologique se fera en plusieurs étapes :

Consultants Möbius + experts par spécialité :

1

Réaliser la promenade processus (4 labos pilotes)

2

Déterminer et valider la méthodologie de calcul des coûts

3

Demander et traiter les données des labos (4 labos pilotes)

4

Demander et traiter les données des labos (6 autres labos pilotes)

5

Etablir la proposition de calcul des coûts de fonctionnement

6

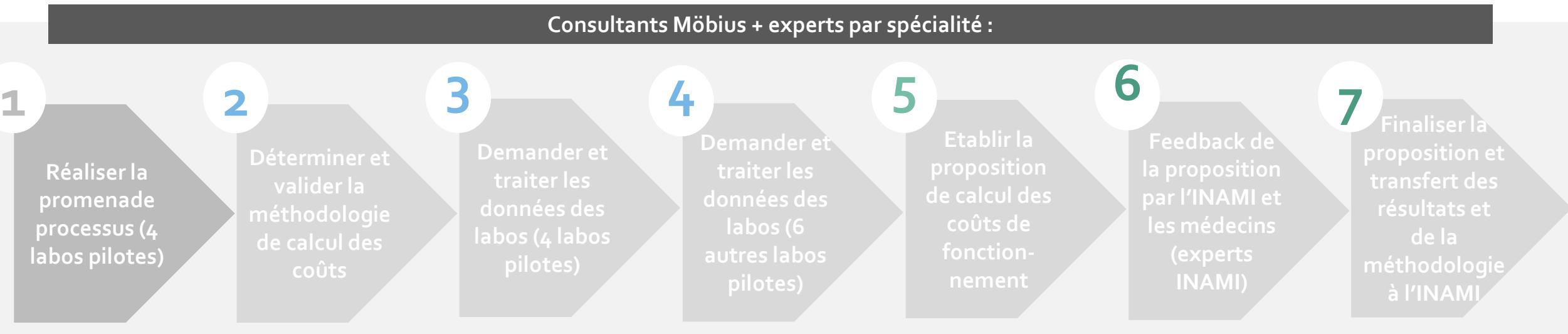
Feedback de la proposition par l'INAMI et les médecins (experts INAMI)

7

Finaliser la proposition et transfert des résultats et de la méthodologie à l'INAMI

## 2.1 Détermination des coûts de fonctionnement : Etape 1

La détermination des coûts de fonctionnement par famille biologique se fera en plusieurs étapes :



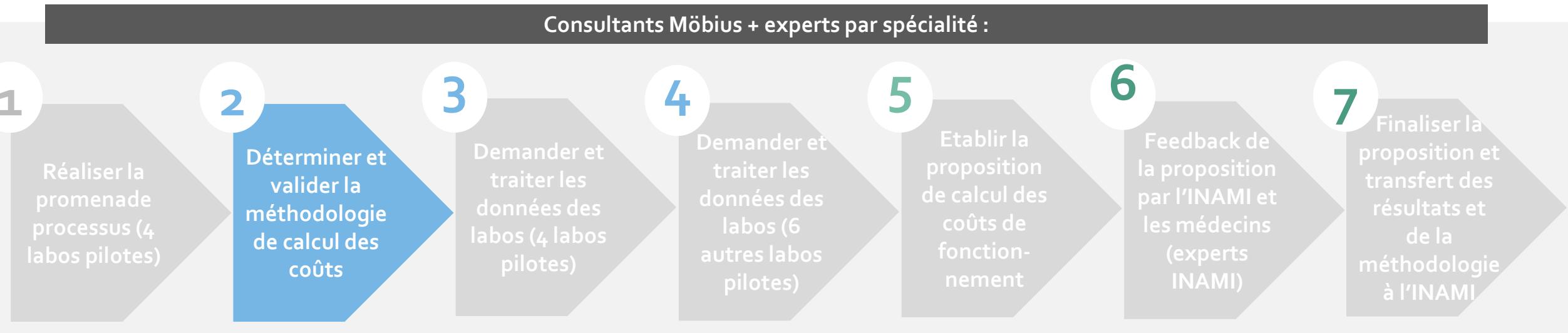
Dans la première étape, une **promenade processus** est effectuée dans les 4 laboratoires où la méthodologie est élaborée.

Objectifs de la promenade processus :

- Faire la connaissance des personnes de contact dans les laboratoires
- Obtenir un aperçu des processus et paramètres existants qui déterminent la charge de travail
- Faire une proposition concernant les familles biologiques sur lesquelles les coûts doivent porter

## 2.1 Détermination des coûts de fonctionnement : Etape 2

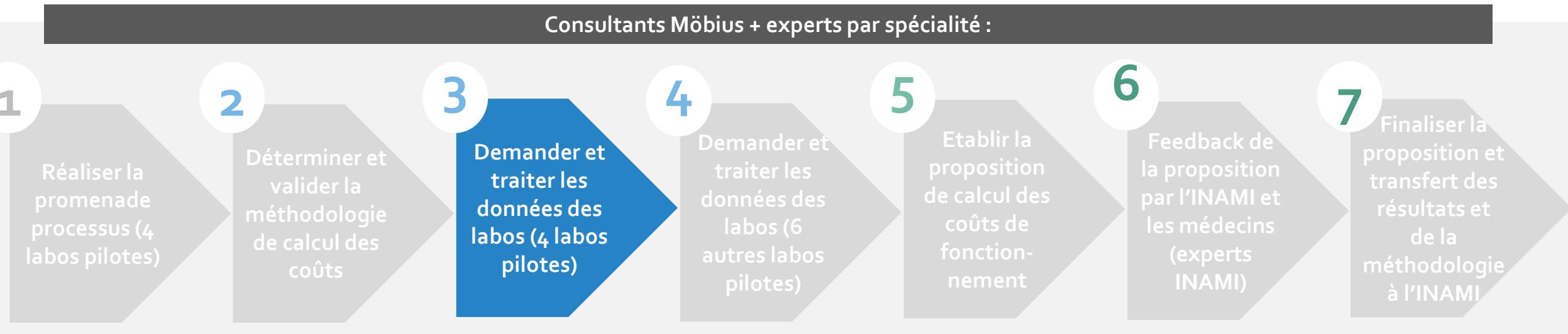
La détermination des coûts de fonctionnement par famille biologique se fera en plusieurs étapes :



Dans la deuxième étape, la méthodologie est validée avec les 4 premiers laboratoires pilotes.

## 2.1 Détermination des coûts de fonctionnement : Etape 3

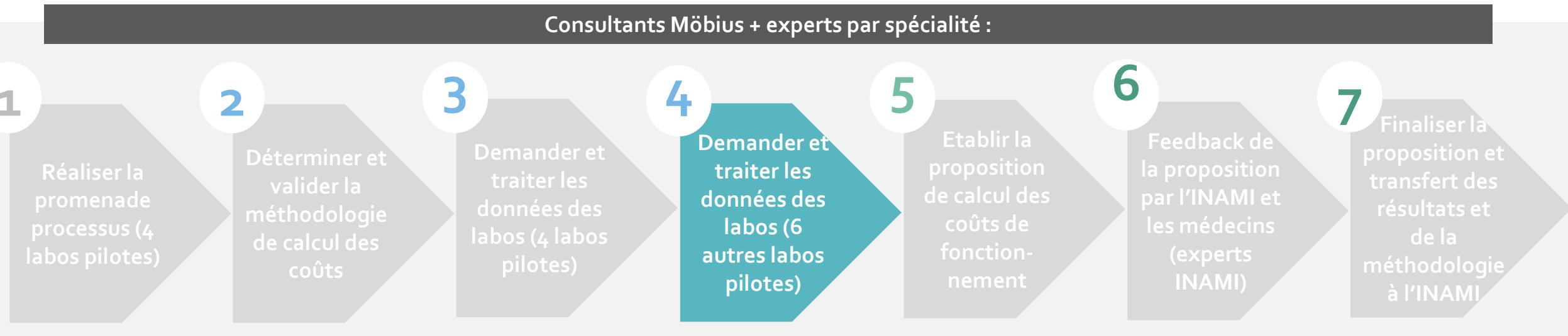
La détermination des coûts de fonctionnement par famille biologique se fera en plusieurs étapes :



Etape 3: Récupération et traitement des données des 4 premiers laboratoires pilotes.

## 2.1 Détermination des coûts de fonctionnement : Etape 4

La détermination des coûts de fonctionnement par famille biologique se fera en plusieurs étapes :

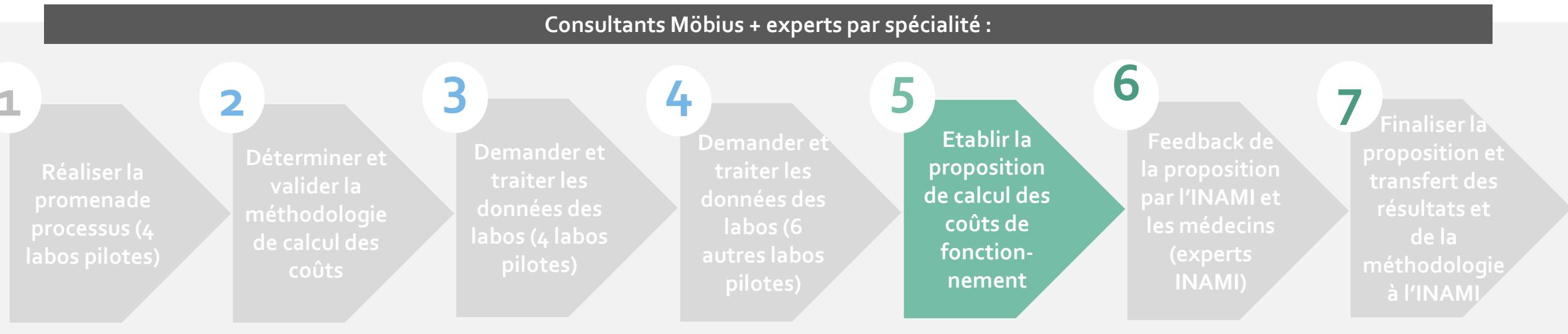


### Etape 4: Validation auprès d'autres laboratoires :

- **Récolte** des données de comptabilité, de facturation, de données détaillées sur le personnel, ... des 6 autres laboratoires.
- **Validation** des clés de répartition dans les **6 autres centres**.

## 2.1 Détermination des coûts de fonctionnement : Etape 5

La détermination des coûts de fonctionnement par famille biologique se fera en plusieurs étapes :

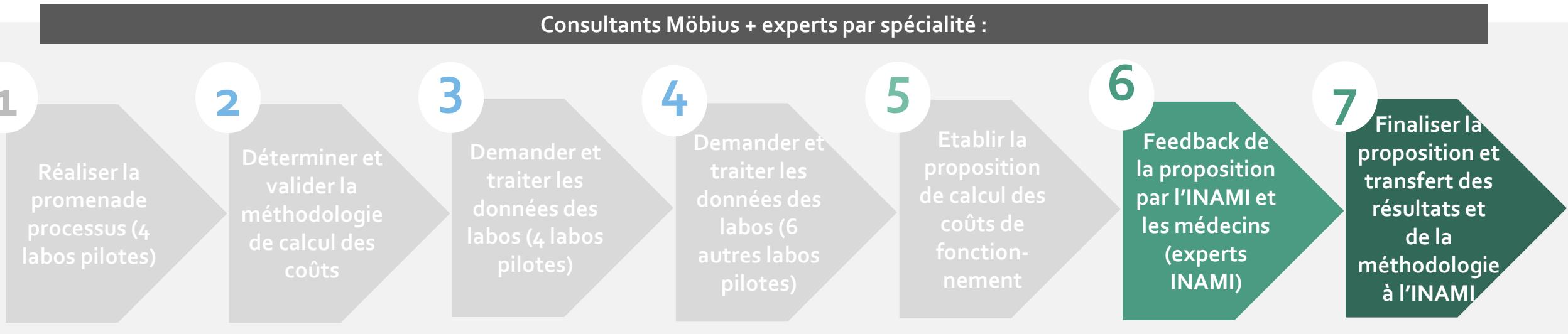


### Etape 5: Analyse des résultats et rapportage :

- Calcul des **coûts par famille biologique** et par laboratoire sur la base des données comptables des hôpitaux/laboratoires privés et des clés de répartition utilisées.
- Analyse des coûts: la moyenne, variation par laboratoire, par famille biologique, ...
- **Élaboration d'une proposition de coûts de fonctionnement par famille biologique et approche proposée pour une révision périodique.**

## 2.1 Détermination des coûts de fonctionnement : Etapes 6&7

La détermination des coûts de fonctionnement par famille biologique se fera en plusieurs étapes :



### Etape 6&7:

- A différents stades, nous **soumettrons** nos propositions concernant les coûts de fonctionnement aux experts liés à Möbius, pour feed-back.
- Nous prévoyons également des **concertations intermédiaires à l'INAMI et aux experts de l'INAMI (médecins) par spécialité**.
- Sur base du feed-back, la **proposition sera adaptée** et une **proposition finale** sera soumise pour validation aux membres du projet de l'INAMI et aux médecins que l'INAMI aura désigné comme experts.
- De plus, la **méthodologie est transférée à l'INAMI** afin qu'une révision périodique puisse être effectuée par l'INAMI.